



Section Athlétisme : 06 11 42 58 78

Pontault AAC

<http://paac.athletisme.free.fr>

<http://umspcathle.free.fr/>

Laurent BRUNET
2026
Président PAAC Athlétisme
1 rue des petites friches
77340 Pontault-Combault
Tél : 06 11 42 58 78
paac-athlétisme@gmail.com

Pontault-Combault le 26 mai

[WWW:.....](http://www.pontault-aac.fr)

5 km des Foulées Pontelloises 2026 **Dimanche 11 octobre 2026 à Pontault-Combault (77)** **Règlement**

Article 1 EPREUVE

Elle consiste en une course effectuée par 1 athlète sur la distance de 5 kilomètres sur une boucle. Le début de l'épreuve sera donné à 11h00 avenue Jacques Heuclin à Pontault-Combault. Le délai maximum pour cette épreuve est fixé à 45 minutes. Arrivée : parc de la mairie de Pontault Combault. Podium : cour de la ferme Briarde.

Article 2 PARCOURS

Le circuit se compose d'une boucle de 5 km qui sera à réaliser une fois. Le parcours est fléché, mesuré selon la méthode de l'IAAF et est fermé à la circulation. Tous les kilomètres sont indiqués. Le 5 kilomètres des foulées Pontelloises est une épreuve officielle de la Fédération Française d'Athlétisme, label Régional et qualificative au Championnat de France de 5 km 2026. Elle se déroule en conformité avec la réglementation 2025 des courses et des manifestations hors stade.

Article 3 PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, à partir de la catégorie : minimes à vétérans, né(e)s en 2013 et avant. Il est obligatoire que chaque participant soit titulaire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' j'aime courir.

Délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'USGEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure

ou l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

- Détenteur du PPS à jour au jour de la compétition.

Toute inscription , qui ne comportera pas ces documents , ne sera pas prise en considération .

Article 4 INSCRIPTIONS

Les engagements sont fixés à 12 euros par coureur et 10 euros par coureur licencié FFA.

L'inscription devra être réceptionnée au plus tard 2 jours avant l'épreuve. Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la course. Inscriptions limitées à 500 dossards.

Article 5 CHRONOMETRAGE / RESULTATS

Le chronométrage est assuré par la LIFA avec le système de puce, intégré au dossard. Les dossards devront être portés devant et entièrement visibles.

Les résultats seront affichés au fur et à mesure et seront consultables sur le site de la FFA, du site d'inscription en ligne et du site du chronométreur.

Classement général et par challenge avec chronométrage. Catégories d'âge de la F.F.A

De part de son engagement, le participant accepte la publication de ses résultats sur les sites internet de l'épreuve, de la LIFA et de la FFA.

Article 6 SECURITE

La sécurité, sur le parcours, est assurée par des signaleurs du comité d'organisation. La

couverture médicale sera assurée par les secouristes du Centre Français de Secourisme.

Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 7 CONTROLES ANTI-DOPAGE

Les participants aux courses hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage.

Article 8 RETRAIT DOSSARDS

Les dossards, pour le 5 km des foulées Pontelloises, sont à retirer sur présentation d'une

licence sportive en cours de validité, ou d'un PPS à jour au jour de la compétition, le samedi 10 Octobre 2026 proche de l'entrée du magasin décathlon de Pontaut de 14h30 à 17h30 ou le dimanche 11 octobre 2026 à partir de 07h00 salle hubscher mairie de Pontault-Combault.

Article 9 RAVITAILLEMENT

Un poste ravitaillement à l'arrivée.

Article 10 Qualification aux championnats de France du 5 km

Seuls les coureurs titulaires de la licence compétition peuvent être qualifiés au championnat national de 5 km.

Temps qualificatifs pour les championnats de France :

Minima de qualification 2026 pour le 5km

Catégorie	Hommes A	Femmes A	Hommes B	Femmes B
U18	17'45	22'00	18'45	23'00
U20	17'15	21'30	18'15	22'30
U23	16'30	20'45	17'30	21'45
Séniors	16'00	20'15	17'00	21'15
Masters 0	16'30	20'45	17'30	21'45
Masters 1	17'00	22'00	18'00	23'00
Masters 2	17'30	23'00	18'30	24'00
Masters 3	18'30	23'30	19'30	24'30
Masters 4	19'00	24'30	20'00	25'30
Masters 5	21'00	25'00	22'00	26'00
Masters 6	22'00	26'30	23'00	27'30
Masters 7	23'30	28'00	24'30	29'00
Masters 8	25'00	30'00	26'00	31'00
Masters 9	26'30	31'00	27'30	32'00
Masters 10	28'00	32'30	29'00	33'30

Article 11 RÉCOMPENSES

- * Chaque arrivant se verra remettre un lot en souvenir.
- * Trophées ou coupes aux 3 premières féminines scratch et 3 premiers masculin. Coupes ou médailles aux 1er et 1ère de chaque catégorie.
- * Primes réparties sur les 3 premiers hommes et 3 premières femmes scratch.
- * Récompenses sur les 3 premiers Pontellois et 3 premières femmes Pontelloises.

Article 12 ASSURANCES

* L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation qui pourraient se produire à l'occasion de cette manifestation. En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

* Responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AIAC

* Individuelle accident : Chaque coureur doit être couvert. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 13 DROIT A L'INFORMATIQUE – IMAGE

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Droit à l'image. Pour sa participation aux foulées de Pontault, chaque concurrent autorise expressément le comité d'organisation à utiliser ou à faire utiliser son nom, son image, sa prestation sportive dans le cadre de cette épreuve.

Laurent BRUNET
Président PAAC Athlétisme